



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 10/06/2020

**APPEL À LA PRUDENCE ET À LA VIGILANCE SUR LA ROUTE**

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, pendant la période du confinement, le trafic sur le réseau routier a chuté de près de 75 %, ce qui a eu une incidence positive immédiate sur le nombre d'accidents, avec seulement 6 cas recensés en 8 semaines.

Mais la reprise progressive des activités et des déplacements a entraîné une détérioration sensible de ce bilan. On déplore ainsi, depuis le 11 mai, 12 accidents, dont 7 impliquant des usagers de deux-roues motorisés. 3 personnes, toutes âgées de moins de 25 ans, ont perdu la vie sur les routes du département. Au total, 5 personnes ont été tuées depuis le début de l'année, soit autant qu'en 2019, à la même époque.

Face à ce constat dramatique, le préfet des Alpes-de-Haute-Provence appelle à la plus grande vigilance et au respect des règles afin de sauver des vies, sur la route aussi.

Chacun a un rôle essentiel à jouer pour relever ce défi collectif, en modérant sa vitesse (rappel : 30 ou 50 km/h en ville, 80 km/h hors agglomération et 130 km/h sur autoroute), en redoublant d'attention (respect du code de la route, non utilisation du téléphone, vérification des angles morts, respect des distances, etc.), et en vérifiant l'état général de son véhicule.

Pour accompagner les usagers à reprendre la route sereinement, la Sécurité routière rappelle les principales règles à respecter, ainsi que les équipements de sécurité obligatoires et recommandés à travers un kit de communication, téléchargeable sur le site de la préfecture : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Actualites/Appel-a-la-prudence-et-a-la-vigilance-sur-la-route>.

Depuis le début de l'année, il y a eu dans le département 257 rétentions de permis ayant pour cause la vitesse excessive, la conduite alcoolisée ou sous stupéfiants.

**Service de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10  
04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Préfecture  
8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex